

PROCES VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 6 FEVRIER 2018

Le mardi six février deux mille dix-huit, à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Crévoux, dûment convoqués par le Maire, se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal à la mairie de Crévoux, en session ordinaire, sous la présidence de Marie-Jeanne FAURE, Maire.

Etaient présents (10) : Marie-Jeanne FAURE, Jean-Marc CEARD, Guy IGNESTI, Julien FAURE, Evelyne ARNAUD, Yves LAGRANGE, Alain BARTHELEMY, Mathieu CHASTAN, Laurent PASCAL, Ludivine VERCHERE.

Etaient absents et excusés (1) :

- Ayant donné pouvoir (0) :

- N'ayant pas donné pouvoir (1) : Virginie BARTHELEMY.

Nombre de votants : 10.

Secrétaire de séance : Jean-Marc CEARD.

Madame le Maire a ouvert la séance et soumis à l'assemblée l'ordre du jour.

Madame le Maire a proposé aux membres du conseil municipal de rajouter la délibération suivante à l'ordre du jour :

- Finances locales – Attribution d'une subvention à l'association Fées d'Hiver pour l'organisation du parcours des fées 2018

Les membres du conseil municipal ont approuvé à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 8 janvier 2018.

Présentation du bilan forestier 2017 et du programme de travaux 2018 par l'ONF :

Frédéric TUILLIERE et Christophe BERNARD, de l'Office National des Forêts, ont présenté le rapport d'activité 2017 et les perspectives 2018, concernant les coupes de bois et travaux en forêt communale.

N°4 – Aménagement du territoire – Avis sur la demande d'autorisation relative à l'aménagement de la prise d'eau de la centrale de Saint-André-d'Embrun, située sur la commune de Crévoux.

Un dossier de demande d'autorisation relatif à l'aménagement de la prise d'eau de la microcentrale de Saint-André-d'Embrun, située sur la commune de Crévoux, a été présenté le 28 juin 2017, auprès des services de la Préfecture des Hautes-Alpes, par la commune de Saint-André-d'Embrun.

Une enquête publique, préalable à l'autorisation, a été prescrite par arrêté préfectoral du 8 décembre 2017. Cette enquête publique s'est déroulée du 9 au 23 janvier 2018 inclus.

En application du code de l'environnement, le conseil municipal est appelé à donner son avis sur la demande d'autorisation dès l'ouverture de l'enquête et au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture du registre d'enquête publique.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu en séance le rapport de Madame le Maire, et après en avoir délibéré par 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions, a émis un avis favorable sur la demande d'autorisation relative à l'aménagement de la prise d'eau de la centrale de Saint-André-d'Embrun, située sur la commune de Crévoux.

N°5 – Finances locales – Règlement de facture de fonctionnement – L’Auberge.

La commune d’Embrun met gracieusement à la disposition de la commune de Crévoux, ses employés municipaux pour la pose et la dépose des illuminations.

Il a donc été proposé de régler la facture du restaurant L’Auberge, d’un montant de 56,50 €, correspondant au repas pris par les employés municipaux de la commune d’Embrun lors de la dépose des illuminations.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu en séance le rapport de Madame le Maire, et après en avoir délibéré par 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions, a donné son accord pour le règlement de la facture du restaurant L’Auberge, d’un montant de 56,50 €, correspondant au repas pris par les employés municipaux de la commune d’Embrun lors de la dépose des illuminations.

N°6 – Finances locales – Attribution d’une subvention à l’association Fées d’Hiver pour l’organisation du parcours des fées 2018.

La commune a été sollicitée, comme chaque année, par l’association Fées d’Hiver, pour l’attribution d’une subvention dans le cadre de l’organisation du Parcours des Fées durant la saison estivale 2018, sur le territoire de la commune. Le montant demandé est 2 000 €. Avant de mettre cette délibération au vote Madame le Maire donne lecture des principaux chapitres du rapport d’activités de l’association « Fées d’Hiver » concernant les animations de l’été 2017 (parcours des fées et fêtes numériques). Il est à noter l’excellente fréquentation du parcours (15 000 visiteurs) et le nombre conséquent de nuitées tant dans la cabane du berger que dans la cabane dans la prairie.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu en séance le rapport de Madame le Maire, et après en avoir délibéré par 8 voix pour, 2 voix contre (Laurent PASCAL, Ludivine VERCHERE) et 0 abstentions, a décidé d’attribuer une subvention de 2 000 € à l’association Fées d’Hiver pour l’organisation du Parcours des Fées qui se déroulera durant la période estivale 2018, sur la commune de Crévoux.

Questions diverses :

1/ Tourisme – Comme chaque année, le département organise des événements « cols réservés » qui correspondent à la fermeture d’une route pour en donner l’accès privilégié aux cyclotouristes. L’Office de tourisme de Serre-Ponçon a ainsi proposé à la commune d’organiser l’un de ces événements sur la route d’accès à la station. Toutefois, la commune n’étant pas en mesure de gérer l’organisation de l’événement, la proposition de l’Office de tourisme de Serre-Ponçon a été refusée.

2/ Stationnement – Il est convenu de recruter une personne pour suppléer Laurent PASCAL à la gestion du stationnement durant les vacances scolaires de la zone B. Cette personne viendra épauler Pascal MARTIN.

3/ Domaine skiable alpin – il a été convenu avec la SEM SEDEV que le domaine alpin fermera le lundi de Pâques, sauf en cas de manque de neige.

4/ Biathlon – L’association Crévoux-La Chalp Biathlon a sollicité une nouvelle subvention auprès de la commune. Une subvention ayant déjà été attribuée en fin d’année 2017, il a été convenu qu’il n’est pas envisageable d’attribuer une nouvelle subvention dans l’immédiat.

5/ Foyer nordique de la Chalp – Les élus ont fait le point sur le projet de restructuration du foyer nordique de la Chalp. Les marchés seront notifiés prochainement aux entreprises.